

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D67

Séance du 10/07/2020 – Convocation du 3 juillet 2020

Compte rendu affiché le 17 juillet 2020

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Jérôme JARDIN

Présents :

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Edith ORESTA, Kamal DJEMAA, Isabelle MAILLARD BOGAS, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Nicolas PASTY, Florence GAGNEUR, Florian JEDYNAK, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MASSAI, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE.

Absents représentés

Florence BERGER par Vincent ALAMERCERY ; Odile BALTHAZARD par Nicole MESSÉGUÉ ; Patrick RACHAS par Yves ARTETA ; Christophe BRUNETTON par Patrick SAILLOT.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	28
Votants	27
Exprimés	27

Objet : Programmation et Subventions Politique de la Ville 2020, Fonds d'intervention pour la prévention de la délinquance et Dispositif Ville vie vacances 2020

Dans le cadre du Contrat de ville, un appel à projets a été adressé aux différents partenaires développant des actions concourant au développement social urbain sur le territoire labellisé Quartier Politique de la Ville (QPV) ou Quartier en Veille Active (QVA).

Comme les années précédentes, la Commune, en collaboration avec l'État, la Métropole de Lyon, la Région Auvergne Rhône-Alpes, a établi une programmation financière partenariale afin de soutenir des projets relevant de la Politique de la ville, et répondant aux objectifs indiqués dans la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Pour le Contrat de ville intercommunal Neuville-sur-Saône et Fontaines-sur-Saône, il convient de délibérer sur la programmation à la suite des différents arbitrages des élus et partenaires afin de verser les financements de la Ville et de solliciter les subventions.

Le tableau joint (participation financière de la ville de Neuville-sur-Saône au titre de la programmation Contrat de Ville 2020) présente l'ensemble des actions retenues dans le cadre de la Politique de la ville et pour lesquelles un financement de la ville est proposé.

Les actions présentées s'articulent autour des axes suivants : Culture/Éducation et parentalité/Santé/Lien social, citoyenneté/Emploi/Prévention et lutte contre les discriminations/Cadre de vie/Pilotage.

Le tableau intègre également les actions cofinancées par les Fonds d'Intervention pour la Prévention de la Délinquance (FIPD).

Dans ce même cadre, la Commune est impliquée dans le dispositif « Ville, Vie, Vacances » qui permet de financer des projets d'animation pendant les vacances scolaires destinés aux jeunes en grande difficulté sociale. Par le biais d'appels à projets spécifiques, ce dispositif prévoit des subventions pour les Communes qui participent.

Il convient de solliciter de manière formelle auprès des partenaires le financement des actions prévues en 2020 et s'inscrivant dans ce dispositif.

La Commune de Neuville-sur-Saône est porteuse d'actions dans le cadre de ces orientations. D'autres partenaires interviennent et les subventions suivantes sont également soumises au vote du Conseil Municipal.

Associations	Actions	Subvention 2019
MJC	Source de la culture urbaine	1833 €
MJC	Biennale de la danse	3 500 €
CSF	Action sociale de proximité auprès des jeunes et des familles de la Source	2 713 €
AIDEN	Atelier du réemploi	12 000 €
CIDFF	Permanences juridiques - Accès aux droits	3 100 €
CIDFF	Intervenant social en gendarmerie	5 500 €
CIDFF	Mission Égalité	2 650 €
CIDFF	Femmes Mères le choix de l'emploi	3 900 €
CIDFF	Accompagnement des victimes de violences	8 200 €
IFRA	Action sociolinguistique	7 500 €
Concilia 'bulles	Être Parent à la Source	5 155 €
Différentes associations qui portent un projet par et pour les habitants	Fonds de participation des habitants	5 000 €
TOTAL		61 051 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame la Conseillère Déléguée, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Contrat de ville et sa convention locale d'application,
- VU le budget communal,
- CONSIDÉRANT les actions proposées dans la programmation 2020,
- **ADOpte** la programmation financière 2020 (jointe en annexe),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les financements permettant la réalisation des actions 2020 "Politique de la ville" prévues aux taux les plus élevés possible,
- **APPROUVE** les subventions à verser aux associations partenaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions relatives aux dispositifs "Ville, Vie, Vacances" 2020 et FIPD, et à déposer tout dossier relatif aux demandes de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 10 juillet 2020
Le Maire,
Eric BELLOT.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 13/07/2020
- Publication ou affichage le 13/07/2020

Eric BELLOT, Maire